

L.R.A.R

Mme Sylviane LE MENN
Résidence de Prat Maria
9 rue du Léon
29000 QUIMPER

N/REF : 11-035-C-0152
(à rappeler dans toute correspondance)
Affaire suivie par : Isaure ARNAUD
Secrétariat : Karima BENAMEUR

Demandeur : Sylviane LE MENN
Mis en cause : SANOFI AVENTIS FRANCE

Objet : Accusé de réception de demande complète

Madame,

J'accuse réception de votre demande d'indemnisation amiable complète à la date du 18 octobre 2011 sous le n° 11-035-C-0152.

Ce dossier est actuellement en cours d'étude et, pour autant qu'il soit recevable (lieu, date, gravité) vous serez prochainement informée de la désignation d'un expert. Dans un tel cas de recevabilité, l'avis de la Commission sera rendu dans un délai de six mois.

Je vous remercie de me communiquer vos éventuels changements d'adresse ou de numéro de téléphone et de rappeler la référence de ce dossier dans chacune de vos correspondances.

Si, pour les mêmes faits, une procédure judiciaire est en cours vous devez en informer la Commission. De la même façon, si une action en justice est intentée, il vous incombe d'informer le juge de la saisine de la Commission.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.



Isaure ARNAUD
Juriste